

Il arrive que certaines personnes âgées commencent à s'inquiéter outre mesure de leur santé ou résistent à l'idée du changement, d'autres se donnent des airs de martyr ou critiquent votre mode de vie ou la vie professionnelle de votre conjoint, et d'autres enfin tombent malades.

Essayez de perturber le moins possible leur train de vie. Le manque de sommeil, le bruit, la confusion et le changement d'habitudes risquent de les épuiser inutilement.

OÙ DEMANDER DE L'AIDE?

La recherche des services de soutien communautaire peut être très frustrante et, une fois que vous avez trouvé, il peut y avoir une longue liste d'attente. Vous pourrez remédier vous-même à certains situations, mais si vous avez besoin d'aide, elle est presque toujours à votre portée, à condition de la demander. N'oubliez pas que si vous ne demandez pas d'aide, nul ne saura que vous en avez besoin.

À la mission

- Adressez-vous au médecin rattaché à la mission s'il y en a un; s'il n'y en a pas, un médecin de Santé et Bien-être social affecté à la région où vous vous trouvez visitera régulièrement la mission; pour obtenir des renseignements à ce sujet, adressez-vous à l'agent administratif principal de la mission; si la situation le justifie, on peut contacter cette personne sans délai par téléphone ou télécopieur, ou lui rendre une visite spéciale.
- Le coordonnateur des services communautaires aura une liste des services offerts.
- selon le pays où vous êtes affecté, il peut être possible de vous adresser directement aux établissements communautaires, comme vous l'auriez fait au Canada.

Au Canada ou à l'étranger

- Que vous soyez dans une mission ou à l'administration centrale, vous avez le droit de communiquer avec un responsable du Programme d'aide aux employés du Ministère; les conjoints et les personnes à charge peuvent recourir à ce service directement.

Tél. : (613) 922-6167 (coordonnateur)